



**Fédération CGT des Sociétés
d'Etudes**

263 rue de Paris – Case 421
93514 Montreuil cedex
Tel : 01.48.18.84.34
Fax : 01.48.18.84.86
Courriel : fsetud@cgt.fr

Fédération SUD PTT

25/27 rue des envierges
75020 Paris
Tel : 01.44.62.12.00
Fax : 01.44.62.12.34
Courriel : sudptt@sudptt.fr



Fait à Paris, le 30 juillet 2012

Communiqué de presse

La flexibilité ou la mort !

C'est en résumé ce que nous proposent les patrons du secteur que cela soit ceux donneurs d'ordre ou prestataire. Voilà pourquoi, pour la seconde fois en un mois, nos deux organisations syndicales sollicitent la tenue d'une table ronde auprès du Gouvernement. Au moment même où les employeurs fourbissent leurs argumentaires pour justifier la suppression de près de 3.000 postes dans le secteur : Cela va de l'arrivée de FREE aux délocalisations.

Tous les arguments sont bons pour faire passer la pilule et demander au Gouvernement plus de flexibilité et d'argent pour un secteur qui en est déjà bien « gavé » via les différentes aides de l'Etat, des collectivités locales, etc.

Que dire de la demande de dérèglementation faite par de nombreux patrons dont Madame Sophie DE MENTHON, ex-dirigeante du centres d'appels MULTILIGNES CONSEILS et Présidente du Mouvement ETHIC, sinon que celle-ci ne pourra qu'accentuer l'envolée des risques psycho-sociaux auxquels sont astreints les salariés du secteur, causant un risque de santé public que notre système de protection sociale devra prendre en charge aux frais des assurés.

La vérité est que le secteur n'est nullement en crise, car les grands opérateurs de téléphonie mobile qui pleurent des larmes de crocodiles, sont loin d'être en difficulté financière. Leurs marges bénéficiaires,

même amoindries, restent plus que confortables, ainsi que leurs dividendes.

Un Gouvernement de gauche tel que celui que nous avons ne devrait-il pas œuvrer pour l'intérêt collectif, et donc celui du maintien de l'emploi, soit privilégié à celui individuel des gros actionnaires.

L'emploi dans ce secteur peut être sauvé voir même se développer pour peu qu'il soit fait les bons choix. Des choix en matière de conditions de travail, de reconnaissance de la pénibilité, des compétences, etc.

En améliorant les conditions de travail des salariés du secteur, nous améliorons aussi la qualité du service rendu aux consommateurs et donc le spectre des délocalisations s'évanouira.

D'autant que ceux qui l'agitent sont souvent les mêmes qui en profitent. Comme M. JOUSSET, de WEBHELP, qui se plaint de la délocalisation du contrat du STIF alors même que 80% de l'activité réalisée par sa société est faite hors de France.

Ce sont tous ces éléments que nous souhaitons aborder avec le Gouvernement, mais aussi avec les patrons des donneurs d'ordre et des prestataires, afin qu'enfin la voix des salariés du secteur soit entendu.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

- **CGT** : Xavier BUROT – 06.68.93.32.91
- **SUD** : Frédéric MADELIN – 06.28.07.16.53